

Vos questions / nos réponses

## Que faire ?????

Par [admin](#) Postée le 13/11/2013 10:27

Je viens de découvrir que mon compagnon jouait en empruntant de l'argent a ses parents en racontant des mensonges. Il m'a laissé son chéquier et sa CB, me promet qu'il ne rejouera plus. Je lui demande de se soigner sinon, il devra partir. Lui veut que je fasse les démarches et vous dites que s'est à lui de le faire. Je suis complètement perdue.

---

**Mise en ligne le 15/11/2013**

Bonjour,

Nous pouvons imaginer le choc que vous avez eu en découvrant la pratique de votre conjoint. Ceci-dit, vous avez tous deux trouvé un accord en lui gardant ses moyens de paiements. C'est un premier pas. Peut-être que cela suffira. Sauf si monsieur joue en ligne, le fait de ne plus posséder de CB et de chéquier peut le confronter aux limites qu'il n'arrive pas/plus à se fixer. Ceci-dit, il faudra probablement envisager une discussion avec ses parents afin de mettre en place une aide cohérente.

Ces mesures de « protection financière » peuvent également s'accompagner d'une prise en charge spécifique dans des structures spécialisées sur les dépendances, où votre compagnon pourra parler de sa pratique et être accompagné dans ses démarches. Comme vous avez pu le lire sur notre site, c'est effectivement à monsieur de prendre cette décision, sans son engagement aucune prise en charge n'est possible. Vous pouvez cependant l'accompagner dans ses démarches, l'orienter vers une structure, parler avec lui de la manière dont il envisage l'avenir, voir si une interdiction volontaire de jeu serait nécessaire, lui conseiller de prendre rendez-vous avec son banquier etc...

Afin de faciliter vos recherches, nous vous transmettons les coordonnées d'une structure proche de chez vous. Les consultations confidentielles et gratuites sont principalement orientées vers les usagers. Sachez que si vous avez besoin d'un soutien ponctuel ou d'autres informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h) ou par tchat via notre site Internet.

Bien à vous.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

**[CSAPA Vendée](#)**

6 rue de Nantes  
**85150 LA MOTHE ACHARD**

**Tél :** 02 51 62 07 72

**Site web :** [addictions-france.org/](http://addictions-france.org/)

**Secrétariat :** Lundi et mercredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h - Mardi de 9h15 à 12h30 et de 15h30 à 17h - Jeudi de 13h30 à 17h - Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.

**Accueil du public :** Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Sur rendez-vous, jeunes de moins de 26 ans avec ou sans entourage.

[Voir la fiche détaillée](#)